



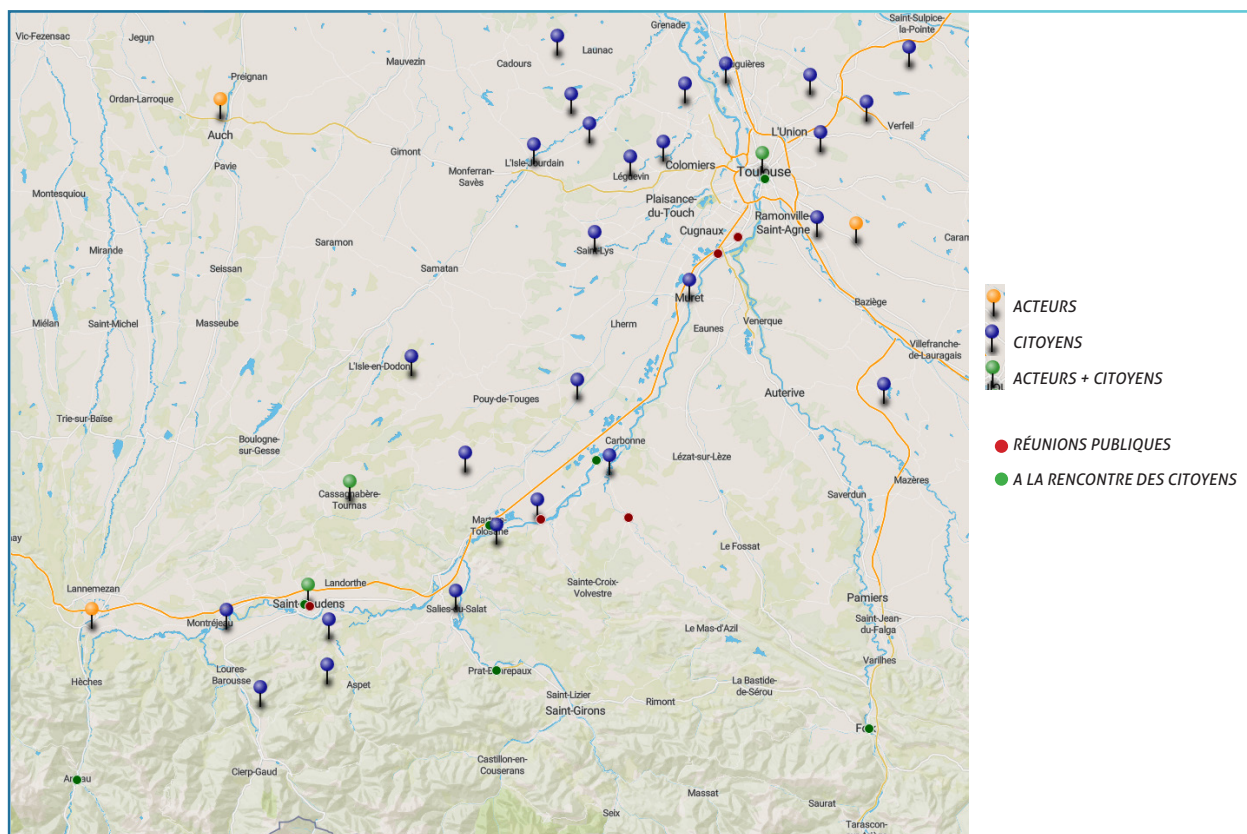
SYNTHÈSE DU DIALOGUE EN LIGNE

Le site internet a accueilli des participants d'origines et de profils variés

Tout au long du dialogue citoyen, le site internet a recueilli plus de 5 350 visites, de la part de 3 400 utilisateurs différents. Les newsletters du Département de la Haute-Garonne ont représenté, et de loin, la principale « porte d'entrée » vers le site, en étant à l'origine de 36% des visites. Une part plus modeste des visites (14%) provient de sites référents, qu'il s'agisse de médias locaux (La Dépêche, petiterepublique.com...) ou de sites institutionnels (CD31, préfecture de la Haute-Garonne, chambre d'agriculture, agence de l'eau...). Enfin les réseaux sociaux, à une très large majorité Facebook, ont généré 6% du trafic sur le site.

Le site avait pour but d'apporter de l'information sur le dialogue citoyen en cours, mais aussi et surtout de susciter la participation en ligne. Sur ce point, 77 internautes ont contribué aux espaces de discussion en ligne, soit par le dépôt d'un avis (50 messages), soit en commentant l'un de ces avis (31 commentaires). 11 de ces internautes représentent des acteurs du projet de territoire, les 66 autres participant au titre de citoyens. Il est intéressant de constater la variété des profils chez ces participants. Ont ainsi participé au dialogue en ligne des représentants de structures aussi diverses que : Nature Comminges, Confédération Paysanne 31, Chambre d'Agriculture 31, PETR du pays des Nestes, ANPER TOS, FNE Midi-Pyrénées, Nature en Occitanie, Terre de liens Midi-Pyrénées Fédération de Pêche 31, Association TeauToPHIL, Association Française d'Agroforesterie. Les citoyens revêtent également des profils différents, entre par exemple agriculteurs, pratiquants de sports nautiques ou militants environnementaux.

L'ensemble de ces participants semblent bien répartis sur le territoire du dialogue citoyen, comme le montre la carte ci-dessous :



Les thèmes les plus discutés

Les espaces de discussion en ligne ont vu publiés au total 50 contributions et 31 commentaires. Ces espaces étaient structurés en 5 thèmes. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'ampleur des échanges thème par thème. Soulignons cependant que bon nombre des contributions ont abordé la question de l'eau de manière transversale et ont été classées dans plusieurs thèmes, ce qui explique que ce tableau fasse apparaître un total supérieur au nombre des avis et commentaires.

Thème	Nombre d'avis	Nombre de commentaires	Nombre total de messages
L'eau potable et les usages domestiques de l'eau	17	15	32
L'eau, l'industrie et l'énergie	12	11	23
L'eau et l'agriculture	27	20	47
L'eau, le tourisme et le développement territorial	19	14	33
L'eau et la biodiversité	19	14	33

Les thèmes sont abordés de manière relativement homogène, l'agriculture se démarquant en tête, l'industrie et l'énergie en léger retrait. A noter l'émergence au cours du dialogue de certains sujets tels que les retenues d'eau, le changement climatique ou le mode de gestion de l'eau, qui auraient pu faire l'objet d'un classement thématique. Ils sont traités ci-dessous.

Eau potable et usages domestiques

Plusieurs commentaires font part d'inquiétudes quant à la pollution de l'eau liée à l'usage domestique, qu'il s'agisse de la qualité de l'eau de consommation (A1), ou des rejets des communes dans les cours d'eau (A7, A9, C9.1)

De nombreux avis convergent vers la nécessité de limiter la consommation de l'eau potable dans les usages domestiques, en doublant les réseaux d'eau d'un réseau non potable pour les ménages (A8, A2, A11) par exemple, ou en favorisant pour tous la récupération et le stockage de l'eau de pluie (A6, A2, A8 A11, C10.3, A38), ce qui générerait des économies favorables à un renouvellement du réseau (A8).

D'autres pointent des **mesures dissuasives** pour lutter contre les excès domestiques :

- 💧 une tarification de l'eau par tranche d'usage (A42) ;
- 💧 une taxe prohibitive sur les consommations excessives, par rapport à une moyenne nationale (A8, A23);
- 💧 l'interdiction d'arroser les pelouses (A8).

ou encore des **mesures incitatives** :

- 💧 des subventions à l'installation de dispositif d'économie d'eau, de forages individuels (A8) ;
- 💧 des mesures favorisant le développement des toilettes sèches chez les particuliers (C2.1), mais aussi pour les collectivités (A12) ;
- 💧 des solutions en terme d'éducation à la fragilité de la ressource (A24, A28) ;

Une inscription réglementaire au Plan Local d'Urbanisme (PLU) est également proposée (A23).

Enfin, une internaute souligne l'enjeu social de l'accès à l'eau, en préconisant sa gratuité pour les ménages les plus précaires (A24).

Eau, industrie et énergie

Un débat est apparu sur l'opportunité des mini centrales hydroélectriques, certains contributeurs appelant à leur multiplication pour aller dans le sens de la transition écologique (A7, A22), tandis que d'autres accusent les microcentrales d'être la cause d'une détérioration des milieux aquatiques sans commune mesure avec la production d'énergie qu'elles permettent (C7.1, A12).

Certains ont appelé à reconsidérer l'utilité de la centrale nucléaire de Golfech au vu de sa consommation en eau (A8, A12).

Enfin on retrouve sur cette problématique de l'énergie et des industries des idées déjà présentes dans d'autres thèmes, comme l'utilisation de l'eau de pluie (A2) ou encore la nécessité d'agir sur la qualité des rejets et son contrôle (A11, C10.1, A15).

Eau et agriculture

De très nombreux avis convergent en premier lieu vers la nécessité d'une transition vers une agriculture moins consommatrice en eau (A8, A10, A11, A12, A13, A15, A38, A44) et moins polluante (A12, C9.1), et donc par exemple de mettre un terme au « maïs à outrance » dans le Gers (A8, A11, A12) ou aux élevages intensifs (A13). Une participante juge ainsi préférable d'orienter les terres agricoles vers des productions destinées à l'alimentation locale (C33.1). Les modèles de l'agroécologie ou de l'agroforesterie sont mis en avant, notamment par un syndicat agricole pour qui le modèle agricole actuel doit être modifié (A44). Certains pointent dans ce sens la nécessité d'accompagner les agriculteurs (A15), et appellent à des changements politiques à ce sujet (A25, A27, A44).

Pour un maraîcher en revanche (A33), ces remarques sur l'agriculture ne font que témoigner d'une distance « effarante » entre le grand public et les problématiques agricoles. Il affirme que le maïs a un rendement supérieur aux autres cultures rapporté à l'eau adjointe (A33), et que les pratiques agricoles (irrigation, retenues) sont bénéfiques à la biodiversité (remplissage des nappes, maintien de zones humides).

Plusieurs avis pointent ainsi les efforts constants du monde agricole pour faire face au déficit en eau (A19, A20) et à l'évolution de la demande, notamment concernant l'agriculture maraîchère locale, grande consommatrice (A19). Ils insistent notamment sur la nécessité du maintien des cultures d'été et donc de l'irrigation, et misent sur l'innovation, la recherche et la génétique pour moins dépendre de la ressource (A20).

Des idées sont proposées concernant les réseaux d'irrigation (A2), la culture de fourrage (A22), le retour des haies (A27, A44), et une idée de label pour valoriser les productions sans pression excessive sur le milieu aquatique (A11). Une association d'agroforesterie propose enfin ses services pour une meilleure gestion de l'eau dans les systèmes agricoles (A50).

Nous retrouvons également l'idée de favoriser et de soutenir la collecte et le stockage de l'eau de pluie pour l'élevage et le maraîchage (A11, A15).

Eau, tourisme et développement territorial

Un internaute insiste sur le rôle de l'eau dans le développement économique du territoire. Il y voit donc une ressource vitale pour l'avenir économique des générations futures (A20).

Quelques contributions commentent l'aménagement des villes et leurs modes de gestions, en insistant sur la nécessité de freiner l'imperméabilisation des sols (A12, A35) et de ne pas construire en zone inondable (A12), ou en conseillant de ne plus planter que des massifs d'espèces endémiques moins consommatrices en eau (A8, A38).

Sur la question du tourisme, l'utilisation des canons à neige doit être reconsidérée pour certains, au vu des prévisions météorologiques des années à venir (A8, A12, A38) ; et selon eux il faut arrêter de « bétonner » la montagne pour développer les stations de ski (A36, A38).

Mais des idées pour développer le tourisme vert sont proposées, notamment dans le but de favoriser une solidarité entre l'amont et l'aval (A11, A37). On trouve ainsi l'idée de faire de la Garonne un trait d'union dans le territoire (A34) grâce à l'aménagement de ses berges en vue d'activités écotouristiques (A34, A39, A40, C40.1), et de zones de baignades (A39).

La question de la solidarité revient plusieurs fois, notamment pour pointer le besoin pour les territoires en aval de penser au poids qu'ils font peser sur les territoires en amont lors de leurs projets d'aménagement. Les représentants du Pays des Nestes ont à ce propos réalisé une contribution détaillant tous les enjeux liés à l'eau sur leur territoire (A15).

Eau et biodiversité

Certains observent et déplorent une nette dégradation des milieux humides, notamment au vu des avantages qu'ils offrent aux territoires (A15), et d'autres affirment que le strict respect du milieu aquatique doit primer sur toute décision (A11), (A12). Dans un avis détaillé, la fédération départementale de pêche alerte sur la dégradation des infrastructures naturelles capables de réguler et épurer les cours d'eau (A47). Pour cet acteur, il faut revoir les priorités en matière de stratégies d'aménagement, qui sont pour l'instant consacrées à maintenir les débits nécessaires aux usages humains et non à préserver les milieux. Gérer sols et milieux de manière plus sobre, restaurer les infrastructures naturelles de préférence à la création de stockages, comptent parmi les principales pistes suggérées dans l'optique de rendre le territoire moins vulnérable face aux dérèglements climatiques.

Une association naturaliste exprime elle aussi sa priorité envers la préservation et la restauration des milieux, tels que les cours d'eau et les prairies humides (A49). Elle appelle également à une meilleure prise en compte de l'eau dans le sol, un sujet selon elle négligé ; or un sol riche en matière organique limite les besoins d'irrigation. Elle suggère pour cela le stockage d'eau à la parcelle, notion également développée par l'association d'agroforesterie évoquée ci-avant (A 50). Enfin, outre un programme ambitieux de restauration et préservation, elle défend la notion « d'empreinte eau », qui devrait être intégrée dans la conception de chaque projet.

Des pistes sont proposées par d'autres internautes, comme la création de nombreuses mares (A29). Une association de Saint-Gaudens fait aussi part de propositions précises d'aménagements locaux, qu'elle juge utiles pour conserver des eaux en qualité et en quantité (A45).

L'impact des déchets urbains sur la dégradation des milieux est pointé, notamment par une association appelant à la « double exemplarité » des villes par temps sec : être irréprochable concernant les rejets urbains dans les milieux, et par l'interception des déchets déposés hors poubelle (A31).

Un contributeur dénonce le déclassement de rivières en fossés qui lève les contraintes liées au respect des milieux pour les agriculteurs notamment (A41).

Une grande partie des discussions autour de la biodiversité porte sur la question des retenues d'eau, traitées ci-après.

Retenues d'eau

Les échanges en ligne font apparaître des points de consensus (économiser l'eau, préserver la ressource en qualité et en quantité), mais voient s'exprimer des priorités différentes selon les participants, entre la préservation des milieux ou l'utilisation de l'eau pour les activités humaines. Parmi les multiples problématiques débattues, c'est finalement la question des retenues d'eau qui apparaît comme le sujet le plus clivant. Certains appellent à les multiplier (A4, A8) quand d'autres au contraire appellent à ne plus en construire (A13), voire à en démanteler.

Pour certains contributeurs, les retenues cumulent les avantages en permettant d'éviter les crues (A2, A4, C12.1, C15.1), de favoriser l'infiltration (A4), d'assurer un soutien d'étiage pour permettre l'irrigation (A4, A15, A19, A21, C3.1) et donc de soutenir une production locale et d'éviter l'import (A32), de garantir l'assainissement des eaux usées (A21), de produire de l'énergie décarbonée (A4, A20, A30), de repousser les sécheresses (A3) en favorisant la découverte de la nature (C9.1) ou encore en servant de réserve aux pompiers (A30). Ils appellent à la construction de réserves (C14.1).

D'autres au contraire les accusent de favoriser les sécheresses en aval (A12, A27), notamment en n'encourageant pas aux économies d'eau, de freiner par le faux sentiment d'abondance la transition agroécologique nécessaire, et d'avoir un fort impact sur les milieux, en détruisant des écosystèmes qui ne sont pas du tout remplacés par les nouveaux aménagements créés. Une association de défense de l'environnement fait d'ailleurs du sujet des retenues d'eau le principal enjeu de sa contribution, en s'opposant à leur multiplication (A12).

Certains contributeurs cherchent à trouver un compromis, en proposant des aménagements sur les retenues existantes, comme des passes à poissons, (A9, A2, A12), ou des parcs naturels autour de ces retenues (A11), ou en encore en soumettant l'idée d'installer de multiples petites retenues par dérivation (A11), notamment en utilisant les bras morts de cours d'eau (A45). D'autres avis pointent la nécessité de redonner aux sols la capacité à stocker de l'eau (C32.1, A44, A12).

Pour d'autres encore, l'acceptation par le public de ces réserves passe par une communication très en amont des projets, dès la réservation de zones du PLU (A2).

Eau et changement climatique

L'impact du changement climatique sur la ressource en eau semble intégré dans la réflexion d'une majorité de contributeurs. Plusieurs d'entre eux s'y réfèrent explicitement évoquant les enjeux qu'il fait peser sur l'approvisionnement en eau et/ou sur les milieux naturels humides. Certains de ces acteurs se disent favorables à des actions dans le sens de la préservation de la ressource (A10, A8, A2, A11) et des milieux humides (C10.1).

Gestion publique de l'eau

Ce sujet est apparu en ligne et pointe la nécessité d'un arbitrage public des enjeux majeurs liés à l'eau, et donc de la gestion publique des barrages (A4, C10.2, A38, A41).

Une internaute s'insurge contre le fait que les barrages puissent être privatisés (A17), l'eau étant un bien commun ne devant selon elle pas être livré aux intérêts privés.

Retrouvez l'intégralité des contributions en ligne sur <https://www.garonne-amont.fr/>



Garon'Amont

Richesse à partager, avenir à préserver

www.garonne-amont.fr

Projet de territoire pour la gestion de l'eau porté par



en partenariat avec

